

Bâtiments d'élevage

Permis de construire

Préparer un dossier complet de demande de permis de construire ou une déclaration préalable en vue de son dépôt en mairie pour un bâtiment de moins de 800m².



PUBLIC

Exploitation agricole

- Agriculteur ayant un projet de construction de bâtiment agricole inférieur à 800m² ou avec extension dont la surface totale du bâtiment sera inférieure à 800m²



SERVICE

- Une visite sur site avec un conseiller
- Implantation précise du bâtiment, dimensionnements, aspects réglementaires, prise de photos, choix des matériaux
- Montage des documents et formulaires : CERFA, notice paysagère, formulaire explicitant la nécessité de la construction sur l'exploitation



RESULTAT

- Le dossier de demande de permis de construire ou de déclaration préalable remis à l'exploitant en 5 exemplaires

LES PLUS

- Une offre globale d'accompagnement d'un projet bâtiment : étude du projet, appui à la déclaration ICPE, réalisation du plan d'épandage, appui à la demande de financement, diagnostic d'ambiance, évaluation de la valeur des bâtiments d'élevage, ...

Contacts :

Luc GARRIGUES – Albi – 06 41 12 80 60 – l.garrigues@tarn.chambagri.fr

Jean-Pierre DELMAS – Albi – 07 50 96 81 97 – jp.delmas@tarn.chambagri.fr